



IMO-OMI



UNEP-PNUE

**REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY
RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)**

**CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION
D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

**MEDITERRANEAN ACTION PLAN
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**



9^{ème} réunion des correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)

Malte, 21-24 avril 2009

REMPEC/WG.30/10/Corr.1
22 avril 2009

Original: anglais

Point 10 de l'ordre du jour

PROPOSITION DE PROGRAMME D'ACTIVITES POUR LE BIENNIUM 2010-2011

Rectificatif

Soumis par le Secrétariat

Remplacer la page 5 de l'annexe au document REMPEC/WG.30/10 par ce qui suit :

<i>Pertinence aux politiques (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties contractantes)</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour la période biennale 2010-2011</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité du PAM et ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Initiatives/ partenariats correspondants</i>	<i>Estimations budgétaires</i>					
						<i>2010 (000 euros)</i>			<i>2011 (000 euros)</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
<p>Objectif spécifique 13 de la Stratégie</p> <p>(Examiner la possibilité de faire reconnaître la mer Méditerranée comme zone de contrôle des émissions de SOx aux termes de l'Annexe VI de MARPOL)</p>	<p>Entreprendre une étude sur les émissions de gaz provenant des navires.</p>	<p>Sensibiliser à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'importance de ratifier et mettre en œuvre l'Annexe VI de MARPOL (pollution de l'air par les navires), - le paquet de mesures de l'OMI traitant des émissions GHG provenant des navires. 	<p>Evaluer les émissions de gaz par les navires marchands en Méditerranée en exploitant l'information pertinente émanant de la base de données du REMPEC sur les tendances du trafic maritime en Méditerranée.</p> <p>Plan Bleu</p>	<p>Meilleures connaissances générales sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la pollution de l'air par les navires, - GHG provenant des navires. 	<p>Programme quinquennal indicatif du PAM (2009-2013)</p> <p>« Changement climatique »</p> <p>Plan Bleu</p>			*	Financements externes à identifier.		
<p>Objectif spécifique 7 (e) de la Stratégie</p> <p>(...diffuser des informations aux agents d'exécution ainsi qu'aux juristes/procureurs/magistrats sur les questions pertinentes garantissant le succès des poursuites judiciaires devant les juridictions (ex.: procédures de collecte de données, présentation de preuves devant les tribunaux, etc..)</p>	<p>Tenir un atelier de travail sur la violation des dispositions relatives aux rejets prévus à l'Annexe I de la Convention MARPOL.</p>	<p>Mettre à jour les connaissances du personnel intervenant dans la préparation de dossiers de poursuite devant les tribunaux pour violation des dispositions pertinentes de l'Annexe I de la Convention MARPOL.</p>	<p>Soutenir l'organisation d'un atelier de travail sous-régional de 3 jours pour réfléchir à d'éventuelles procédures communes susceptibles de faciliter la poursuite des contrevenants devant les tribunaux.</p> <p>Les PC s'accordent sur d'éventuelles procédures communes de poursuite des contrevenants à l'Annexe I de la Convention MARPOL.</p>	<p>Les procédures de poursuite des contrevenants, devant les tribunaux, par les autorités des Etats côtiers et de pavillon sont arrêtées par les PC participantes.</p>	<p>Commission HELCOM et Accord de Bonn</p> <p>Réseau de procureurs</p>	17 (2p/c)					

